

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À une séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier, soit le 13 mai 2021, à 19h00 au centre communautaire situé au 605, avenue Principale, sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Serge Lachance

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur Yvon Gagné

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-072-13-05-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Yvon Gagné, d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Octroi du contrat pour les travaux sylvicoles 2021-2022;
3. Salaire de la directrice générale;
4. Embauche d'un étudiant journalier;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Adopté

No-073-13-05-21

Octroi du contrat pour les travaux sylvicoles 2021-2022 :

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur Serge Lachance, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du Comité Bellefeuille, octroi le contrat pour les travaux sylvicoles 2021-2022, au Groupement Forestier Coopératif Abitibi au montant de \$76,980.13. Le soumissionnaire et le seul à avoir répondu à l'invitation.

Adopté

No-074-13-05-21

Salaire de la directrice générale:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le salaire de la directrice générale, tel que discuté en huis clos.

Adopté

No-075-13-05-21

Embauche d'un étudiant journalier:

Il est proposé par Monsieur Yvon Gagné et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à l'embauche de Mathieu Brulotte, pour l'arrosage des fleurs et divers petits travaux au besoin.

Adopté

Période de questions:

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 19h25.

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.